

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations  
MERCREDI 29 MARS 2023  
CHANTELOUP - SALLE LA TANIÈRE

Le vingt-neuf mars deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Chanteloup - Salle La Tanière, sous la présidence de Monsieur Philippe ROBIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

**Présents (17)** : Sylvie BAZANTAY, Anne BERTHO, Serge BOUJU, Pierre BUREAU, Gaëtan DE TROGOFF, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Dany GRELLIER, James HERVE, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

**Pouvoirs (3)** : Jean-Claude BORDONNAT À Sylvie BAZANTAY, Virginie JEANNEZ À Anne-Marie REVEAU, Rodolphe ROUE À Dany GRELLIER,

**Absents (8)** : Jean-Claude BORDONNAT, Armelle CASSIN, Benjamin COUSSEAU, Séverine GROYER, Virginie JEANNEZ, Claire PAULIC, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

**Date de convocation** : 23-03-2023

**Secrétaire de séance** : Monsieur Roland MOREAU

## ADMINISTRATION GENERALE

### Animations 2023 : fixation des Tarifs des visites guidées en canoë

Dans le cadre de la politique d'animations du territoire, l'Office de Tourisme organise des visites guidées originales en canoë sur l'Argenton avec l'Association Détours dans l'eau. Le but de cette visite est de découvrir le patrimoine de la ville d'Argenton (Argentonnay) depuis la rivière qui offrira un point de vue différent. Cette visite se fera à 2 voix : Charlène Bouffard, guide touristique de l'office de tourisme parlera du patrimoine bâti et de l'Histoire des lieux ; Guillaume Bitton évoquera la biodiversité de la rivière et de ses abords.

La capacité d'accueil sera de 15 personnes pour garantir une bonne qualité d'écoute. L'association peut accueillir jusqu'à 20 personnes sur l'eau. Guillaume Bitton est détenteur du Brevet d'éducateur sportif Canoë-kayak qui l'autorise à accueillir du public. Les participants (adulte comme enfant) devront savoir nager.

Il est proposé au Conseil d'Administration de fixer le prix des visites guidées :

Tarif unique : 9 € / participant

A titre d'information, il est indiqué que l'office de tourisme prend en charge une partie du coût lié à cette visite afin qu'elle soit accessible au plus grand nombre. Le coût de la prestation canoë est de 240 €.

**Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme, est invité à :**

- **adopter les tarifs proposés ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Régie Office du Tourisme,  
Philippe ROBIN,

**11 AVR. 2023**

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **11 AVR. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

